



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/113/Add.1
12 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID
et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Genève, 23-27 mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION¹

Additif

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune sera également saisie du rapport sur sa dernière session, tenue à Genève du 5 au 19 septembre 2008 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112-OTIF/RID/RC/2008-B et Add.1 et 2).

Il convient de rappeler les points suivants:

a) À sa dernière session, la Réunion commune a réélu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2009;

b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'OTIF en langue allemande sous la cote

¹ Voir aussi la lettre A 81-02/501.2009 de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

OTIF/RID/RC/ suivie du même numéro de document. Par souci d'économie, le secrétariat ne mettra pas de documents à disposition dans la salle de conférence. Les représentants sont donc priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;

c) La documentation sera disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;

d) La Réunion commune souhaitera le cas échéant qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures des séances plénières pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat qu'elle aura fixé.

2. CITERNES

Documents de référence

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112/Add.1	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112, par. 3 à 12	Rapport de la Réunion commune sur sa dernière session

Les documents et les renseignements annoncés lors de la dernière session (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112, par. 8, 10 et 11) n'ont pas été soumis.

3. NORMES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/1 (CEN)	Information sur les travaux en cours
-----------------------------------	--------------------------------------

4. INTERPRÉTATION DU RID/ADR/ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/2 et Corr.1 (CEFIC)	Disposition spéciale 274
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/9 (secrétariat)	Harmonisation mondiale pour le transport multimodal

6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RID/ADR/ADN

Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2008/5 (OTIF)	Issue de la quarante-quatrième session de la Commission d'experts du RID
------------------------------------	--

Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/4 (Suède)	Substances dangereuses pour l'environnement
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/5 (FIATA)	Quantités limitées
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/7 (Suède)	Batteries usagées
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/8 (Commission européenne)	Cartouches de gaz

7. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/3 (ECMA)	Groupe de travail informel sur la période de validité des agréments de type et mesures transitoires pour les normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/6 (Allemagne)	Groupe de travail informel sur la périodicité des épreuves auxquelles sont soumises les bouteilles

Les rapports des groupes de travail informels sur la télématique, le champ d'application du RID/ADR et la réduction du risque de BLEVE doivent en principe être soumis en tant que documents informels.

8. TRAVAUX FUTURS

La Réunion commune voudra peut-être prévoir l'ordre du jour de la session d'automne 2009 (Berne, 8-11 septembre 2009 et Genève, 14-18 septembre 2009).

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
